



# SORENS

## INFO

n° 109  
septembre 2020

**«L'automne est un deuxième printemps où  
chaque feuille est une fleur.»**

**Albert Camus**



Illustration de Marie-Prune Dalmâi

## Le Mot du Syndic

### Du virus au virage ...

En 2019, on a dénombré sur les routes suisses 17'761 accidents causant des dommages corporels, 187 victimes et 3'639 blessés graves.

Malgré la croissance du trafic, ces chiffres sont en recul constant grâce aux améliorations techniques, juridiques et de formation routière.

En 2020, durant cette période Coronavirus, certains d'entre-nous se sont retrouvés confinés, ont peut-être découvert les bons côtés d'avoir « tiré la prise ».

Nous avons peut-être reconnu nos excès (de vitesse ?) passés, apprécié la beauté de la nature et les magnifiques personnes qui habitent là, à côté. Nous nous sommes surpris à revenir à l'essentiel, prenant garde à notre santé et à celle des autres.

Mais gentiment la vie reprend, l'école recommence, les enfants doivent à nouveau traverser la route, les usagers circuler en voiture, en camion ou à vélo.

Sur nos routes une chose n'a toutefois pas encore changé : c'est le conducteur pressé, imprudent, conduisant à une vitesse inadaptée

dans le quartier ou sur notre sacrée route principale, mettant en danger la vie des autres ou ignorant le piéton au passage.

Ce conducteur pressé et imprudent, c'est certainement nous une fois ou l'autre. Mais la crise est passée par là, elle nous a changé et doit nous faire encore ralentir !

Promenez-vous dans notre beau village, vous serez convaincus de dire **STOP**, désormais.

**Arrêtons-nous TOUJOURS au passage piéton**, ça fait tellement de bien d'avoir un signe, un sourire d'un gamin ou de la dame qui promène son chien !

**Roulons « MOLO » dans les quartiers et le long du village**, ça fait tellement de bien d'avoir le temps de se saluer, ça on a encore le droit de le faire !

**Bon sens, respect et responsabilité valent bien mieux que des chicanes !**

Je vous souhaite un bel automne.

Restez prudents !

Stéphane ROPRAZ  
Syndic



## Naissances



## Sommaire

2	Mot du Syndic
3	Naissances
3	Sommaire
4-11	PV de l'Assemblée communale du 14.09.2020
12	Les Conseils de Parents recrutent
13	Rappel - Taille des arbres et des haies
14	Société de musique
15	La Page de la Commission Senior+
16	Un Welch à Soleure
17	La Page de la Commission de l'Energie
18-19	Sorens d'Autrefois
20	L'Eglise en travaux
21	Un mot de la Paroisse
22-23	Série bien-être : La musique et les sons à votre service
24-25	Atelier A&C Couture à Sorens
26	Revue Chat-tirique
27	Le coin du patois
28	Société de Jeunesse
29	Annonce de l'HFR
30	Contrôle officiel de champignons
31	Covid 19 - Rappel des règles
32	Photo mystère, memento

**Présidence** ➤ M. Stéphane Ropraz, Syndic

**Présents** ➤ 6 Conseillers communaux  
➤ 16 Citoyennes et citoyens  
➤ **23 Citoyens actifs au total**

Monsieur le Syndic souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de plusieurs citoyens.

Pour la bonne marche de l'assemblée, M. Bernard Fagnière est nommé scrutateur.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 35 du 28 août 2020 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2019 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 107 et sur le site internet [www.sorens.ch](http://www.sorens.ch))
2. Foyer Saint-Joseph – Comptes 2020
3. Commune – Comptes 2019
4. Association régionale la Gruyère (ARG)  
Présentation et approbation des modifications des statuts approuvés par l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019
5. Option Gruyère  
Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère  
Présentation de la nouvelle association et approbation de ses statuts
6. Informations du Conseil communal et divers

***Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.***

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2019

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 107 d'avril 2020, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, ***le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

## 2. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2019

### 2.1 Comptes de fonctionnement

En introduction, M. Bertand Ansermot donne à l'Assemblée des informations quant à la gestion du Foyer durant cette période. Il annonce qu'aucun résident ou employé n'a été touché par le virus de la Covid19. Il résume les mesures prises par la Direction, bien souvent, en amont du Canton. En cas de deuxième vague ou de mise en quarantaine du Foyer, nous avons les moyens matériels d'y faire face. Les décisions qui ont été prises ont eu un coût qui se monte à ~ CHF 10'000.-, ces frais ou une partie seront pris en charge par le SPS.

Concernant les comptes 2019, ces derniers ont été vérifiés par le réviseur des comptes et la Commission financière.

Le compte de fonctionnement termine sur un **bénéfice de CHF 17'817.70.**

Comptes de fonctionnement	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Salaires</b>	<b>3'303'339.30</b>		<b>3'288'413.00</b>		<b>3'388'168.10</b>	
EMS	1'763'326.35		1'742'105.00		1'776'957.15	
Lits reconnus AOS	229'953.85		204'025.00		253'763.25	
ADM / Exploitation / autres	891'434.50		921'640.00		915'414.50	
Charges sociales	418'624.60		420'643.00		442'033.20	
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>752'268.69</b>		<b>750'297.50</b>		<b>779'607.53</b>	
Médicaments, aliments et boissons	196'863.19		223'000.00		201'722.37	
Ménage, entretien et réparation du bâtiment	129'345.60		122'700.00		121'915.70	
Eau et énergie	40'999.80		56'950.00		57'504.65	
Frais financiers de l'immeuble et du matériel	263'580.90		211'547.50		271'848.25	
Frais d'administration et autres charges expl.	121'479.20		136'100.00		126'616.56	
<b>Recettes EMS</b>		<b>-2'902'027.50</b>		<b>-2'920'291.00</b>		<b>-2'976'782.35</b>
Recettes des soins EMS		-1'967'742.50		-1'985'161.00		-2'029'298.35
Recettes d'hébergement EMS		-934'285.00		-935'130.00		-947'484.00
<b>Lits reconnus AOS</b>		<b>-770'303.30</b>		<b>-838'316.00</b>		<b>-885'041.15</b>
Recettes des soins AOS		-200'420.85		-225'189.00		-277'854.15
Lits AOS		-569'882.45		-613'127.00		-607'187.00
<b>Frais financiers</b>		<b>-199'534.00</b>		<b>-199'408.00</b>		<b>-199'408.00</b>
Recettes frais financiers (communes)		-199'534.00		-199'408.00		-199'408.00
<b>Autres recettes</b>		<b>-201'862.27</b>		<b>-132'400.00</b>		<b>-124'361.83</b>
Recettes ventes de médic. et autres frais fact. Rés.		-96'224.87		-50'400.00		-54'262.33
Prestations au personnel et à des tiers		-105'637.40		-82'000.00		-70'099.50
<b>Totaux des charges et produits d'exploitation</b>	<b>4'055'607.99</b>	<b>-4'073'727.07</b>	<b>4'038'710.50</b>	<b>-4'090'415.00</b>	<b>4'167'775.63</b>	<b>-4'185'593.33</b>
Bénéfice d'exploitation		-18'119.08	Bénéfice	-51'704.50		-17'817.70

## 2.2. Comptes d'investissements

M. Bertrand Ansermot informe que tous les investissements ont été réalisés, avec un total de charges de CHF 6'412.- inférieur au budget.

Comptes des investissements	Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Mobilier – soins – exploitation	66'100.00		59'688.30	
Rénovation des sols en linoléum – anciens bâtiments	16'100.00		13'705.30	
Matériel de nettoyage « pré-imprégnation »	15'000.00		12'888.80	
Changement se steamer (ancien 2004)	12'000.00		11'554.20	
Migration du serveur d'alarme Mitel	23'000.00		21'540.00	
<b>Bâtiment</b>				
	66'100.00	0.00	59'688.30	0.00
<b>Totaux des charges investissements</b>	<b>66100.00</b>		<b>59688.30</b>	

M. Emmanuel Schornoz, Président de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du foyer.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement tout en remerciant la Commission du Foyer, son Président ainsi que le personnel et la Direction.

La discussion n'étant pas demandée, le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2019, présentant un bénéfice de CHF 17'817.70.-?

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissement 2019 ?

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

M. Ropraz, Syndic, remercie la Commission administrative du Foyer, la Directrice du Foyer ainsi que l'ensemble des employés pour leur mission.

### 3. Commune / Comptes 2019

#### 3.1 Comptes de financement

M. Damien Romanens, vice-Syndic, présente à l'Assemblée communale les volets de la présentation qui s'articule comme suit :

1. Vue d'ensemble
2. Analyse des charges
3. Analyse des produits

#### Vue d'ensemble des comptes 2019

Le comptes de fonctionnement 2019 dégagent un bénéfice de CHF 320'177.03 après avoir procédé aux opérations suivantes :

➤ Attribution à la réserve pour investissements futurs	CHF	500'000.00
➤ Attribution au fonds de rénovation du bâtiment de l'Union	CHF	10'000.00
➤ Amortissements supplémentaires	CHF	127'308.45
➤ Dons supplémentaires aux sociétés	CHF	10'000.00
➤ Total du bénéfice réparti	CHF	647'308.45
➤ <b>Bénéfice avant répartition</b>	<b>CHF</b>	<b>967'485.48</b>

Ce résultat s'explique par une bonne gestion des coûts, avec des dépenses souvent inférieures au budget, des rentrées fiscales des personnes physiques et morales supérieures au budget ainsi qu'au bon rendement des impôts irréguliers.

#### Différence du résultat par chapitre entre le budget et les comptes hors impôts

Les comptes ont été commentés dans le Sorens Info n°108.

#### Approvisionnement en eau

La couverture doit être garantie à 100 % par les taxes. Actuellement, notre taux de couverture pour l'approvisionnement en eau se monte à 81 %. C'est pourquoi, un montant de CHF 47'458.40 a été prélevé à la réserve. Dans le but de diminuer cette perte, l'Assemblée communale du 9 décembre 2019 a approuvé une adaptation à la hausse du prix de l'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Protection des eaux

La Commune a également dû procéder un prélèvement pour un montant de CHF 14'682.70. A ce jour, le déficit cumulé dans ce compte est de + de CHF 94'000.- alors qu'il doit également être couvert à 100 % par les taxes. Un règlement sera prochainement soumis à l'Assemblée afin de répondre aux exigences cantonales.

#### Gestion des déchets

Dans ce compte, notre taux de couverture se monte à 77 %.

#### Produits

#### 3.2 Comptes d'investissement

Ci-dessous, vous trouverez le récapitulatif des investissements terminés au 31.12.2019

Investissements terminés au 31.12.2019							
Objet	Date de l'Assemblée	Montant voté	Autorisation Scom	Montant autorisation	Total des coûts	Subv. ou participations reçues	Écart
Liaison entre les trottoirs Sur la Scie - Plan des	12.05.2014	100'000.00	Sans emprunt	0.00	129'685.05		-314.95
	05.12.2016	30'000.00	Sans emprunt	0.00			
Réfection et correction Plan-des-Marais	18.12.2017	90'000.00	Sans emprunt	0.00	49'280.90		-40'719.10
Aménagements abords école	18.12.2017	150'000.00	Sans emprunt	0.00	65'023.00		-84'977.00

Dans le tableau, ci-après, les investissements en cours

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>243'267.75</b>	<b>312'980.00</b>	<b>2'000'000.00</b>	<b>620'661.00</b>	<b>3'833'420.18</b>	<b>874.50</b>
29	Administration scolaire	243'267.75	312'980.00	2'000'000.00	620'661.00	3'833'420.18	874.50
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>371'140.20</b>		<b>817'000.00</b>		<b>122'442.35</b>	
62	Routes communales, génie civil	371'140.20		817'000.00		122'442.35	
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b>	<b>291'658.60</b>	<b>86'695.35</b>	<b>752'000.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>186'403.50</b>	<b>23'487.00</b>
70	Approvisionnement en eau	276'815.55	81'780.40	600'000.00	10'000.00	155'761.80	19'760.15
71	Protection des eaux		4'914.95	115'000.00	5'000.00		3'726.85
78	Protection de la nature			12'000.00		6'268.00	
79	Aménagement du territoire	14'843.05		25'000.00		24'373.70	
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>404'445.35</b>	<b>910'836.55</b>			<b>24'361.50</b>	<b>4'142'266.03</b>
94	Gérance fortune et dettes	4'770.00					
99	Autres postes	399'675.35	910'836.55			24'361.50	4'142'266.03
	<b>TOTALISATION</b>	<b>1'310'511.90</b>	<b>1'310'511.90</b>	<b>3'569'000.00</b>	<b>635'661.00</b>	<b>4'166'627.53</b>	<b>4'166'627.53</b>

M. Emmanuel Schornoz, Président de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. Il apporte quelques compléments aux explications de M. Romanens. La Commission financière constate une bonne gestion de la part du Conseil communal.

En conclusion, la Commission financière ainsi que le réviseur des comptes, selon son rapport d'audit du 04.05.2020, recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement tout en remerciant le Conseil communal.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion :

M. René Tornare prend la parole, voici ces questions :

- Epuración des eaux  
Avec le nouveau règlement pur l'épuration des eaux, il souhaite connaître le prix au m<sup>3</sup> pour l'épuration des eaux. M. Romanens l'informe qu'un règlement est en cours d'élaboration. Malheureusement aucun chiffre ne peut être articulé ce soir, en effet, le règlement est actuellement en consultation auprès du Canton et chez le Surveillant des Prix à Berne.  
M. Romanens précise que selon les prescriptions légales, en plus de couvrir le déficit, la Commune se doit de créer un fond de renouvellement des infrastructures.  
M. Tornare fait remarquer que ces coûts seront à la charge des contribuables. M. Romanens lui répond par l'affirmatif.
- Calcaire dans l'eau potable du village  
Il observe que l'eau du village est trop calcaire depuis une année et si chaque ménage installe un adoucisseur au sel, cela n'est pas une bonne chose pour l'écologie. Il lui semble, par ailleurs, qu'Echarlens souhaite s'approvisionner à l'avenir chez EauSud à cause de ce problème.  
M. Romanens confirme que le bas du village a de l'eau généralement plus calcaire que le haut car son eau provient principalement du puit d'Echarlens. En tant que membre de l'ACAPE, nous avons l'obligation en principe de nous fournir avec l'eau de l'ACAPE (moins chers mais malheureusement plus calcaire).

- STEP – chauffage à distance  
Pourquoi la Commune n'a pas profité du changement du système d'épuration de la STEP pour connecter le bas et le centre du village à leur chauffage à distance. C'est Vuipens et les établissements de Marsens qui en profitent.  
M. le Syndic lui répond que pour que ce soit efficient, rationnel et fonctionnel, un chauffage à distance se doit d'être de proximité et monter à Sorens ne donne pas de sens. D'autant plus que les établissements de Marsens sont un gros consommateur. Pour Sorens, il aurait fallu développer un concept avec des accords de propriétaire, un règlement. C'est plus adéquat de développer un tel réseau pur un nouveau quartier ou de gros consommateurs.
- Dons supplémentaires aux sociétés  
M. Tornare a vu que CHF 10'000.- sont reversé aux sociétés, c'est uniquement pour le foot !  
M. Romanens l'informe que non, cette somme est répartie entre plusieurs sociétés de la Commune (sportives et culturelles).
- Votation communale du centre sportif de la Tour-de-Trême  
M. le Syndic l'informe que ce point sera repris dans les divers.
- Avenir du Foyer St-Joseph  
Il souhaite connaître l'avenir du Foyer St-Joseph.  
M. le Syndic l'informe que les investissements pour de nouveaux EMS sont désormais décidés et réalisés par le Réseau Santé de la Gruyère (RSSG). La planification ainsi faite retient des nouveaux bâtiments pour les foyers de Pringy, Vuadens et Sorens. L'horizon de réalisation pour le Foyer St-Joseph de Sorens est fixé à 2030.

Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2019, présentant un excédant de produit de CHF 320'177.- après amortissements supplémentaires et attribution aux réserves de CHF 647'308.45?

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissement 2019 ?

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

#### 4. Association Régionale de la Gruyère (ARG)

M. le Syndic propose d'approuver les modifications des statuts acceptées par l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019. Outre quelque menu toilettage de texte des statuts, c'est bien le montant de contribution des Communes (Art. 21) qui devait être mis à jour. Les nouveaux statuts prévoient au total, de maintenir les mêmes montants de contribution des Communes soit, CHF 1'250'000.- mais de le répartir différemment selon le tableau ci-après :

- Fond régional d'investissement  
Actuel CHF 1'000'000.- jusqu'au 31.12.2020  
Nouveau CHF 750'000.- jusqu'en 2036
- Contribution de fonctionnement  
Actuel CHF 4.50/hbt hors pondération (env. CHF 250'000.-)  
Nouveau CHF 9.-/hbt hors pondération (env. CHF 500'000.-)

L'Assemblée n'ayant pas de question le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la modification des statuts tels que présentés ?

Résultat : **la modification des statuts de l'ARG est acceptée à l'unanimité**

#### 5. Option Gruyère

##### Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère Présentation de la nouvelle association et approbation de ses statuts

M. le syndic présente l'objectif d'Option Gruyère qui est de regrouper les 25 communes du district en une association consacrée à la **culture, l'enfance et la jeunesse** et ainsi d'en assurer une planification régionale.



### **L'enfance :**

Une nouvelle association est une condition indispensable pour donner un statut officiel à un règlement intercommunal relatif aux subventions communales pour les structures d'accueil extrafamilial de jour, un règlement de portée générale défendu par une association intercommunale.

Elle assurera l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extrafamilial de jour conformément aux dispositions légales.

Elle fixera les conditions de subventionnement, offrant une grille de référence unique pour le district et le libre choix des structures pour les parents

### **La jeunesse :**

Notre district est jeune, puisque plus de 23 % des Gruyériens ont moins de 20 ans

Option Gruyère apportera un soutien aux communes, développera en régions des programmes du type « FriTime », avec l'impulsion et le soutien de professionnels. Seule une association peut prétendre l'obtention de subventions cantonales en la matière.

Elle sera partenaire des Sociétés de Jeunesse et du futur Conseil des jeunes, favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes.

### **La culture :**

Option Gruyère favorisera la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion.

Elle développera des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences. Elle aura pour tâche de coordonner les ressources et la maîtrise de l'offre régionale, notamment par un agenda [ [www.bulledeculture.ch](http://www.bulledeculture.ch) ] et une billetterie [ [www.labilletterie.ch](http://www.labilletterie.ch) ].

Elle impliquera la population en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives.

Elle défendra la culture populaire, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle.

Il est nécessaire de rappeler que les communes sont propriétaires des 3 salles culturelles que sont la salle C02, celle de l'école secondaire de Bulle et de l'école secondaire de Riaz.

Faute d'association culturelle, le 98% des subventions cantonales sont versées aux seuls centres culturels de la ville de Fribourg, pour la création et l'animation.

### **Le plan de financement**

La contribution annuelle globale représente CHF 10.-/hbt la première année par rapport à l'état actuel, ceci représente en réalité une augmentation réelle de CHF 7.- car CHF 3.- sont déjà attribués actuellement au soutien de l'association Co2.

Les statuts permettent d'adapter cette contribution jusqu'à concurrence de CHF 20.-/hbt, moyennant des décisions par étapes.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

L'Assemblée n'ayant pas de question, le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la constitution de cette nouvelle association par l'acceptation de ses statuts ?

Résultat : <b><i>la constitution de la nouvelle association Option Gruyère est acceptée à la majorité.</i></b> <b><i>22 voix pour et 1 abstention</i></b>
--

## **6. Information du Conseil communal et divers**

M. le Syndic présente l'objet en votation communale le 27 septembre 2020 à savoir la construction d'un centre sportif estimé à CHF 54 millions, comprenant une piscine de huit lignes d'eau et des bassins complémentaires pour un plongeur et l'apprentissage de la natation, une salle de gym double, une patinoire, une salle pour lutteurs et une cafétéria. Il donne également une information quant aux coûts à la charge de la Commune à savoir CHF 73.-/hbt soit CHF 80'172.-/an. L'Association sport en Gruyère sera le maître d'ouvrage, faisant construire et

exploiter le centre sportif par un consortium en entreprise totale pour un prix ferme et sur une durée de 33 ans, l'exploitation sera quant à elle confiée à Espace Gruyère.

Après cette votation populaire, les statuts de l'Association sports en Gruyère devront encore être soumis à acceptation dans toutes les assemblées communales.

Le Conseil communal vous invite à soutenir ce projet et à glisser un oui dans les urnes, le 27 septembre 2020.

- Mme Elsa Gendre donne une information sur le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune. Elle nomme l'historique des démarches, les conséquences de l'arrêt rendu le 3 septembre 2019 par le Tribunal cantonal ainsi que les options qui s'offrent à la Commune. À la suite des discussions que le Conseil communal a menées avec le Conseiller d'Etat, Directeur de la DAEC, M. J.-F. Steiert et l'ARG, le Conseil communal a demandé au Conseil d'Etat d'accepter son PAL tel que soumis, en l'examinant sur la base du nouveau plan directeur cantonal et en prenant en compte les conditions suivantes.

En substance, les impacts principaux sont :

- une adaptation des indices pour les zones centre (ZC), village (ZV), résidentielle faible densité (ZRFD) et d'intérêt général (ZIG 2, 3 et 4) avec un retour aux anciens indices (critères établis selon le niveau de desserte mais la densification peut être limitée à la volumétrie la plus dense existant dans la zone concernée) ;
- changements d'affectation : échange d'affectation de ZIG (zone d'intérêt général - ancien terrain de foot) avec RFD (zone résidentielle faible densité - derrière le foyer) pour permettre l'extension du foyer et un remaniement parcellaire dû au déplacement de la route communale constituent tous de la densification et ne sont, sur le principe, pas admis ;
- mises en zone ZACT : toute mise en ZACT doit être compensée au sein de la région et figurer au plan directeur régional (PDR) actuellement en cours d'élaboration auprès de l'ARG : c'est par ce biais que la compensation doit avoir lieu.

Le Conseil communal espère qu'une décision sera rendue à brève échéance. Il ne manquera pas de tenir la population informée de la suite de ce dossier qui se trouve actuellement toujours auprès de l'autorité cantonale.

- M. Steve Progin prend la parole pour officialiser l'obtention du label de Cité de l'Energie. La Commune a reçu sa certification au mois de mars 2020. Il souhaite remercier les membres de la Commission de l'Energie à savoir, M. Matthieu Donzallaz, Mme Nathalie Longchamp et M. David Jaquier pour leur travail et leur engagement. Pour l'avenir, la Commission de l'Energie poursuivra avec entrain son travail afin d'améliorer notre efficience énergétique pour les années à venir.

La parole est à l'Assemblée,

M. Emmanuel Schornoz demande si seule la zone d'activité pour le bas du village est acceptée à notre PAL ou le terrain de foot l'est également. Mme Gendre lui confirme qu'à ce jour rien n'est accepté.

M. Bloch Robert Philippe souhaite savoir quand le village de Sorens sera équipé de la fibre optique. M. le Syndic lui confirme les contacts étroits avec les différents opérateurs. Le déploiement de la fibre est déjà bien présent dans la Commune, ne manque que la distribution sur les derniers mètres entre les coffrets de quartier et les habitations.

M. René Tornare souhaite connaître les conséquences financières en lien avec les augmentations de l'indice des zones (révision du PAL). Mme Gendre lui répond que la Commune ne pourra pas augmenter ses indices car considérés comme une densification.

Concernant la votation du Centre Sportif, il a en tête que la Commune devra verser annuellement CHF 131'384.-. M. le Syndic confirme que ce montant était dans la 1<sup>ère</sup> mouture. Mais avec l'introduction du préciput à la charge de la Commune de Bulle, l'intégration du critère de la distance et la gestion par Espace Gruyère, le montant à charge de notre Commune et de l'ordre de CHF 80'000.- comme préalablement présenté.

Il souhaite encore remercier la Jeunesse pour son aide durant la période de confinement dû à la Covid19. M. le Syndic relève ses remerciements et les réitèrent.

M. Laurent Descloux a pris connaissance des comptes et concernant la rétrocession de l'OCN il demande un complément d'information par rapport aux véhicules immatriculés hors canton, cela donne un manque à gagner pour la Commune. M. Romanens prend bonne note de la remarque.

A la suite de la séance d'informations (03.2019) en lien avec les rénovations des bâtiments, M. Descloux s'est lancé et est surpris des coûts des permis de construire de la Commune. Surtout quand il constate que dans d'autres Communes, par ex. la Sionge, le coût pour un permis de construire identique est sensiblement moins élevé, CHF 123.- moins chers. M. le Syndic prend en considération cette remarque.

M. Pascal Guillet souhaite savoir pourquoi la Commune ne met pas à la disposition de ses citoyens des abonnements généraux. M. le Syndic l'informe qu'après une étude des besoins, la Commune a renoncé à commander ces cartes journalières. Par contre, ils sont disponibles dans les grandes Communes telles que Bulle ou Riaz. Mme Hejda complète ce renseignement en informant M. Guillet qu'à la suite de l'introduction des billets dégriffés, ces cartes journalières vont être abandonnées par les CFF.

En haut du camping, il a vu des jeunes (pas domiciliés à Sorens) qui jouaient autour du fenil. Il leur a demandé de quitter cet endroit car dangereux. Mme Gendre confirme que la Commune va intervenir, car en effet, ce fenil est très dangereux.

La parole n'est plus demandée.

Au nom du Conseil communal, le Syndic remercie l'Assemblée communale pour sa participation et lui donne rendez-vous le 7 décembre 2020 pour la présentation des budgets 2021.

L'assemblée est levée à 21h25

#### AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

S. Ropraz

N. Hejda

**Ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 septembre 2020.**



Vue de l'Assemblée du 14.09.2020

## Les Conseils de parents recrutent

Chers parents,

Conformément à notre règlement scolaire et à la loi sur la scolarité obligatoire, la Commune de Sorens recrute pour :

- le Conseil des Parents pour le cercle scolaire EMAS (un parent)
- le Conseil des Parents du CO de la Gruyère (un parent, idéalement d'un enfant scolarisé en 9H).

Le mandat du Conseil des parents figure dans le règlement scolaire consultable auprès de notre administration ainsi que sur les sites internet de la commune, des cercles scolaires [www.monecole.ch](http://www.monecole.ch) et [www.co-gruyere.ch/conseil-des-parents/](http://www.co-gruyere.ch/conseil-des-parents/).

Par conséquent, nous vous informons que vous pouvez déposer votre candidature. Aussi, vous devez nous faire part, par écrit, de votre intérêt et vos motivations. Ce courrier doit être adressé au Conseil communal jusqu'au 31 octobre 2020.

Le Conseil communal nommera son représentant pour le cercle scolaire EMAS conformément au règlement scolaire, en tenant compte de la représentation des degrés d'enseignements, du genre (H/F) et subsidiairement par tirage au sort.

Concernant le Conseil des Parents du CO de la Gruyère, le Conseil communal proposera au CO de la Gruyère son représentant qui le nommera.

M. Dominique Schmutz, Conseiller communal en charge du dicastère des écoles, est à votre disposition pour tout complément d'information.

D'avance, nous vous remercions de votre engagement pour nos jeunes.

Le Conseil communal



PROGIN &  
GRANGIER  
IMMOBILIER

COURTAGE ET GESTION DE COPROPRIÉTÉS  
**026 913 78 69 - [www.progin-grangier.ch](http://www.progin-grangier.ch)**

## Rappel - Taille des arbres et des haies

Le Conseil communal vous rappelle que les arbres et haies de long des trottoirs et routes publiques ont l'obligation d'être taillés jusqu'au 1er novembre de chaque année (LR Art. 94).

De cette manière, les distances légales seront à nouveau respectées.

Le Conseil communal, se chargera d'effectuer un contrôle les semaines suivantes.

### Rappel de la Loi sur les routes (LR)

Le long de routes communales comme cantonales, des distances minimales sont à respecter pour la réalisation de murs, clôtures, haies etc. En voici les plus importantes :

#### Art. 93a 1. Murs et clôtures

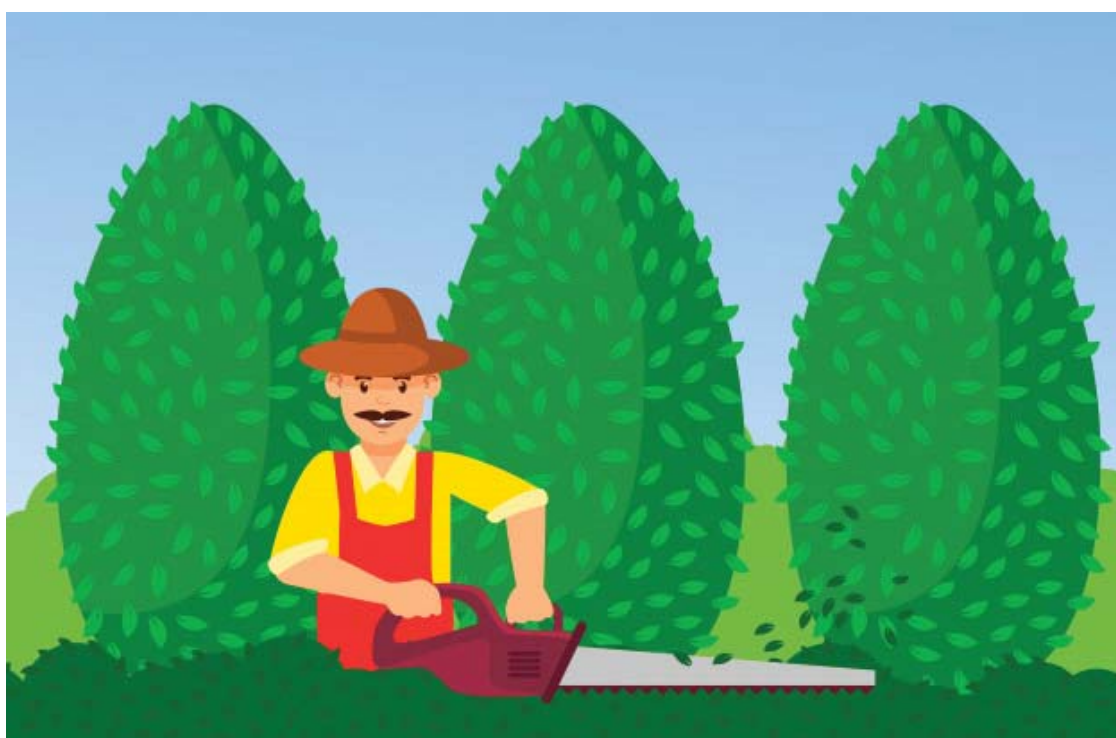
- <sup>1</sup> les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.
- <sup>2</sup> les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.
- <sup>3</sup> La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1,65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1,65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.
- <sup>4</sup> Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.
- <sup>5</sup> Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir.

#### Art. 94 Haies vives

- <sup>1</sup> Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.
- <sup>2</sup> Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
- <sup>3</sup> Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de constructions, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

#### Art. 95 Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.





### Ecole du musique à distance

Durant ce printemps, la musique n'a pas échappé aux mesures de distanciation sociale. Au lieu de se rencontrer au local de répétitions, c'est par le biais d'un smartphone que les élèves de l'école de musique faisaient part de leurs progrès à leur professeur. Même si chaque enfant a relevé le défi du « Music Challenge », la bonne humeur, les rires et le plaisir d'être ensemble manquaient terriblement. C'est soulagés et remplis d'énergie que les jeunes musiciens se sont retrouvés « en vrai » à la sortie du semi-confinement.



*Durant le semi-confinement, les cours de musiques se faisaient à distance, chacun chez soi.*

### Journée récréative des Jeunes Musiciens du Gibloux

Privés de répétitions, d'auditions et de concerts, nos musiciens en herbe ont vu leur hobby vidé de sa substance : sans public, ni rencontre entre amis. Dès lors, qu'elles étaient belles les retrouvailles lors de la journée récréative du début juillet. En effet, pour clore cette saison bien particulière, les responsables leur ont concocté une sympathique journée remplie de simplicité et surtout d'amitié. Au programme ? Randonnée autour du lac de Lessoc suivie d'une partie de pêche à Neirivue. Bien masqués, il était ensuite temps de rentrer pour laisser les plus grands griller les truites laborieusement pêchées pendant que les plus jeunes s'éclataient dans la piscine.

Les merveilleux souvenirs de cette journée resteront longtemps gravés dans la mémoire de chaque jeune musicien-ne !

Retour en image sur la journée récréative des Jeunes Musiciens du Gibloux :



Pour la Société de Musique de Sorens  
Victor Ropraz, Président

L'un des buts de la Commission Senior+ est le développement des liens intergénérationnels. C'est pourquoi elle est à la recherche de personnes de tous âges et de tous horizons qui souhaitent offrir, bénévolement, divers services.

Vous êtes intéressé-e à donner un peu de votre temps, pour par exemple :

- Déplacement chez un médecin ou autre besoin
- Aller à la déchèterie
- Livrer un repas ou des commissions
- Une promenade
- Aider au jardinage
- Prendre un café dans un lieu public
- Soutien informatique
- Aide aux devoirs
- Autres

Merci de nous contacter par mail à [commune@sorens.ch](mailto:commune@sorens.ch) ou au moyen du bulletin réponse ci-dessous :

La Commission Senior+

**PS : vos coordonnées ne seront pas transmises !**

---

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

No téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Activités proposées : \_\_\_\_\_

Disponibilité (jour – heures) : \_\_\_\_\_

## Un Welch à l'aventure

### Le Soleurois a été difficile à encaisser

C'est dans le petit village d'Halten à 5 km de Soleure que j'ai décidé de vivre, pour une année, dans le but d'apprendre le langage parlé de l'autre côté de la fameuse « Röstigraben ».

Apprendre l'allemand c'est une chose, mais apprendre le Berndeutsch en est une autre. En arrivant dans ma nouvelle région, il faut avouer qu'avec mes connaissances scolaires d'Allemand pas très abouties, les premiers mots du langage Soleurois ont été difficiles à encaisser !

### « J'appréhendais la rentrée scolaire ! »

Ce dont j'étais le moins confiant pour cette aventure était sans doute l'école. De nouveaux profs, de nouveaux camarades de classe, de nouvelles méthodes de travail, toutes ces choses à gérer en plus de l'Allemand qui est, entre nous, le souci principal.

Contrairement à mes attentes ce premier jour s'est très bien passé, les autres élèves commençaient aussi leur gymnase, alors toutes les nouvelles choses pour moi, l'étaient également pour eux !

Maintenant reste à voir lors des prochains examens...



la Cathédrale de Soleur

### Une aventure sportive en parallèle

En parallèle de mon année scolaire, j'ai la chance de bénéficier d'allégements scolaires spéciaux.

Nous avons beaucoup d'heures «blanches» dans ma classe. J'ai également la chance de m'absenter le mardi matin pour suivre un entraînement avec la Sport Académie Solothurn, ce qui me permet de découvrir de nouveaux terrains d'entraînement et de discuter avec d'autres cyclistes.

C'est une belle opportunité de pouvoir rouler sur de nouveaux terrains. Ca me permet également de varier le type d'entraînement, dans une région beaucoup plus plate que la nôtre.

Déjà un mois que je suis ici. Je me réjouis de la suite et des nouvelles expériences que j'aurai la chance de vivre. Et surtout ne vous inquiétez pas, la Gruyère et Sorens me manquent toujours !!

Pour Sorens Info,  
Julien Bard



Julien en plein effort !



### SORENSEMBLE pour les générations futures

Une commune labellisée « Cité de l'Énergie », c'est un bel aboutissement pour le travail effectué par la Commission de l'énergie, avec le soutien et la vision du Conseil communal.

Il faut bien entendu maintenir cet effort, et continuer dans les choix les plus économes en énergie, et ainsi les meilleurs pour notre planète, puisque comme cela a déjà été écrit et dit à maintes reprises, il n'y pas de plan B !

Dans ce souci des bons choix, intéressons-nous aujourd'hui aux systèmes de pompes à chaleur (PAC), qui servent à remplacer nos chaudières à mazout bientôt interdites par la législation (d'autres systèmes seront évoqués dans de prochains articles).

Tout d'abord et très simplement, comment fonctionne une PAC ? C'est un appareil qui récupère les calories de l'élément avec lequel il travaille (l'air extérieur, le sol en profondeur, l'eau d'une nappe phréatique ou du lac,...), pour chauffer un liquide qui circule dans le circuit de chauffage de la maison.

En bref, on pompe du chaud dans le sol, l'eau du lac ou dans l'air extérieur, pour le mettre ensuite dans la maison.

Il y a deux systèmes qui sont les plus utilisés parmi ceux qui existent en termes de PAC, c'est le système air-eau et le système géothermique sol-eau. Et c'est dans ce choix que réside tout l'enjeu pour la planète.

Pourquoi ? Parce que le système vraiment performant est le plus cher, et que le consommateur fait souvent un calcul financier à très court terme, sans y intégrer

les éléments liés au fonctionnement sur toute la durée de vie dudit système.

Une PAC air-eau fonctionne par définition avec les calories présentes dans l'air extérieur; par ailleurs chacun sait que plus l'air est froid, moins il contient de calories (chaleur); ainsi l'efficacité de la PAC air-eau baisse en même temps que la température extérieure. Malheureusement, c'est l'hiver que l'air est le plus froid, et c'est aussi l'hiver que l'on a besoin de se chauffer. Ajoutez à cela le fait que Sorens est une commune à l'altitude moyenne assez haute, et vous aurez compris que l'efficacité d'un tel système y est très relative. En résumé, si l'air est trop froid, la PAC devient un radiateur électrique, bon ni pour votre portefeuille ni pour la planète.

Et la PAC géothermique ? Elle fonctionne avec la chaleur du sol, trouvée en profondeur grâce à un forage. A une certaine profondeur, on trouve une chaleur constante et disponible toute l'année, quels que soit les frimas des hivers. Avec la géothermie, par grand froid, votre PAC continue à avoir le rendement attendu.

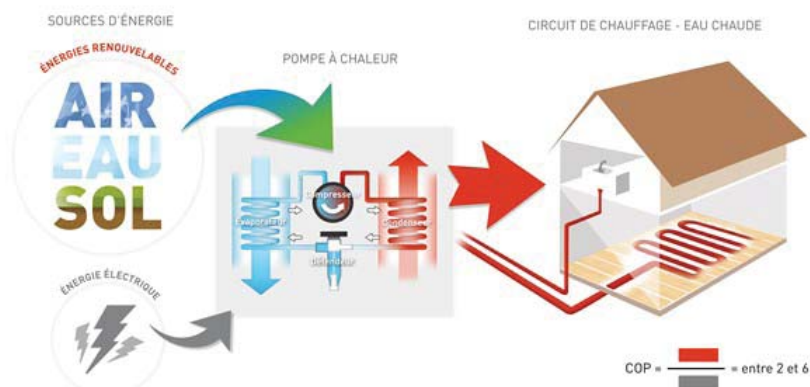


Ce système nécessite toutefois que la nature du sol sur lequel repose le bâtiment permette un forage géothermique, ce qui n'est pas toujours le cas, et comme nous l'avons dit plus haut, il est un peu plus cher.

Comparaison n'est pas raison, cependant comparé à l'enveloppe globale d'une construction immobilière, l'effort pour ménager la planète et le futur de nos enfants ne paraît pas si grand, alors que d'autres postes d'économies existent aussi dans un projet immobilier.

**Et n'oublions pas : la meilleure énergie après la chaleur du sol, du soleil, et la force du vent, est celle qui n'est pas consommée.**

Pour la commission de l'énergie  
Matthieu Donzallaz



# Sorens d'utrefois

Après avoir consacré un article au Cercle des Agriculteurs, parlons un peu de l'Auberge communale, ou de l'Hôtel de l'Union pour certains, ou encore du café d'En-Bas pour d'autres.

Il serait intéressant de connaître toute l'histoire de ce vénérable établissement, comme d'ailleurs des autres pintes qui ont existé sur le territoire communal, mais ceci nécessiterait des recherches plus approfondies, or le but de cette rubrique est de vous faire découvrir en priorité des photos anciennes.

Pour partager ses souvenirs, le soussigné a fait appel à M. Roland Delabays, fils de Léon et Marguerite qui ont accompli un très long bail à la barre de l'Hôtel de l'Union, de 1947 à 1974, à une époque où tenir le bistrot du coin n'était heureusement pas une entreprise aussi périlleuse qu'aujourd'hui. Mais la famille Delabays a aussi dû passer par l'incendie de février 1956, événement qui a marqué les esprits, et qui fera l'objet du prochain article. Nous nous souviendrons également des autres personnes qui ont tenu cet établissement, en particulier Bernard et Simone Ody, de 1974 à 1982, puis Félix et Patricia Gremaud, et bien d'autres. Pendant un certain temps l'Union arborait même une enseigne de restaurant chinois.

Grosso modo, l'Union jouait le même rôle que le Cercle des Agriculteurs. Mais de par son emplacement et du fait qu'il était propriété de la Commune, cet établissement connaissait quelques particularités. Ainsi, le tenancier devait s'occuper du poids public par exemple. Les foires au gros et petit bétail se tenaient sur la place devant le café. Quel boulot de tout nettoyer juste avant la Bénichon !

Evidemment les bals, et les fêtes de la Bénichon et du Recrotzon tenaient une place importante. A ces occasions, les tenanciers n'hésitaient pas à investir pour l'engagement de grands orchestres de 6 ou 7 musiciens. Un nom revient souvent : « les Palandrins » et leur chanteuse, mais encore « Les Mikyss », « Pierre Géraldy », « The Roger's », « Les Lémanian's de Lausanne », « Portofino », « Willy Band »...

Une particularité ou convention toute sorensoise : si le traditionnel loto du Nouvel-an des Conservateurs se tenait simultanément dans les deux bistrot, l'Union ne devait pas organiser de bal après le loto ce soir-là.

On se rappellera également des fêtes populaires ou kermesses organisées par la fanfare sur la place et

à l'intérieur, de même que la fête nationale animée par les sociétés locales, des carrousels, balançoires ou autres tire-pipes à l'occasion de la Bénichon, des militaires qui investissaient les lieux à l'occasion d'un cours de répétition, ou encore du grand jeu de quilles sur la place.

Comme déjà évoqué, la vie de nos bistrots était intimement liée à la vie politique. Si le Cercle, propriété du parti conservateur, était le fief de ce dernier, l'Hôtel de l'Union, propriété de la Commune, et dont le Conseil communal était majoritairement radical, était forcément le stamm des Radicaux.

Et qui dit politique dit assemblées politiques, soirées d'élections. Dans ce contexte, l'Hôtel de l'Union a notamment accueilli en octobre 1993 un hôte illustre, en la personne du conseiller fédéral Kaspar Villiger, dans le cadre du 40ème anniversaire de la bannière du Cercle radical démocratique. A certaines occasions, notamment les bals, les tenanciers ouvraient un bar, d'abord au 1er étage, puis par la suite à l'arrière de la salle, près de l'abattoir.

Certains des lecteurs de ce journal se souviendront peut-être des « cassées ». Il fut un temps où les jeunes en quête de divertissement se réunissaient au bistrot pour la « cassée », qui concernait selon l'historienne Anne Philipona la cassée des noix et non celle des œufs comme on a tendance à le croire. Mais, surtout, elles cachaient des invitations à des bals, alors interdits par la loi. Vaste sujet !

Après l'incendie de février 1956, l'Hôtel de l'Union a été reconstruit plus beau qu'avant, et les tenanciers pouvaient annoncer un grand bal d'inauguration et concert apéritif du nouveau restaurant pour le 6 octobre 1957. Par la suite la Commune a évidemment dû investir pour maintenir à niveau ce bâtiment qui fait partie de son patrimoine. En 2013, alors que l'établissement était fermé depuis près de deux ans, une décision importante doit être prise.

Quel avenir pour l'Hôtel de l'Union ?

Lors de l'assemblée communale de mai 2013, une majorité de citoyens acceptent de voter un crédit de plus de 3 millions de francs pour transformer et rénover de fond en comble l'Hôtel de l'Union. Particularité : l'appartement des tenanciers et les anciennes chambres d'hôtel seront remplacés par 7 appartements. Le 10 juin 2015, le Restaurant de l'Union rouvre ses portes, avec aux fourneaux et à la barre le Bourguignon Daniel Augier.



photo de Simon Glasson à Bulle



photo de Simon Glasson à Bulle

Les deux photos ci-après nous montrent l'Auberge de l'Union avant l'incendie de 1956.

L'une a été prise lors de l'inauguration de la nouvelle église en 1935.

L'autre a été prise en 1953 lors de l'inauguration du drapeau des Radicaux.

Au premier plan l'abri à chevaux, puis l'auberge et la grande salle, laquelle a résisté aux flammes ; à l'arrière-plan l'abattoir, aujourd'hui rasé, et sur la place la fanfare d'Echarlens en pleine action (la fanfare de Sorens a été fondée en 1961).

Comme quoi, qu'il s'agisse de religion ou de politique, l'histoire se termine au bistrot.

Gérard Romanens

## L'Église en travaux

**Profitant de la fermeture imposée de l'église, la Paroisse a mené des travaux importants de rénovation durant cet été.**

« Grâce à la pose de radiateurs sous 42 bancs, les fidèles n'auront plus froid durant la messe ! », précise Maurice Grandjean, président de la Paroisse de Sorens. La température sera ainsi maintenue à 14°C hors utilisation, le chauffage complémentaire par ventilation activé quelques heures seulement avant l'office. Autre amélioration, le plafond sous toiture a été assaini et recouvert d'une épaisse couche d'isolation.

De plus, le beffroi du clocher a également été rénové. La structure métallique a été posée sur silent bloc pour amortir les vibrations, les moteurs et autres battants remplacés.

Enfin, chaque sorensois a pu constater la présence d'un nouveau coq sur l'église, le coq d'origine ayant évidemment souffert des outrages du temps et des tirs.

Fabriqué par un ferronnier italien et d'une envergure d'environ 70cm, il a été couvert de feuilles d'or, un travail minutieux d'une quarantaine d'heures exécuté par l'entreprise MECATAL de Broc.

Pour Sorens Info  
Stéphane Ropraz



Photo de Jérémy Romanens

## Pourquoi un coq sur une église ?

### Ancien Coq



### Nouveau Coq

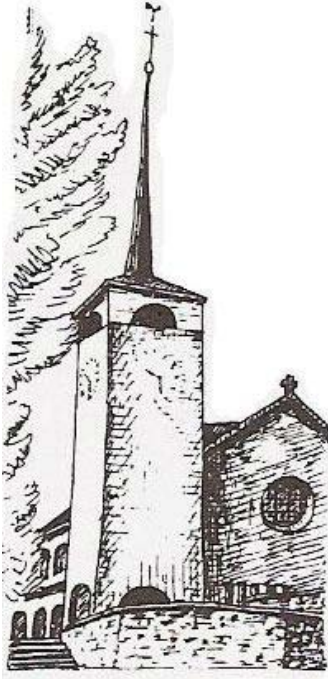


Tel le Messie, il annonce le soleil, la fin des ténèbres, la victoire du bien sur le mal. Jules César, fit le constat que les Gaulois élèvent des coqs mais s'abstiennent de les manger car ils leur accordent une valeur religieuse extraordinaire.

Symbole solaire, réveillant ceux qui dorment encore, l'apparition des coqs au sommet des clochers remonte au 9ème siècle, le plus ancien se trouvant à Brescia en Italie.

C'est le pape Léon IV qui décida que les clochers de chaque église devaient en être dotés.

Le coq haut placé rappelle le Christ vigilant et protecteur, la girouette affrontant le vent, les péchés et les dangers.



Chers Paroissiens,

En raison de la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19, le Conseil paroissial a le regret de faire part que le Lundi des Aînés, organisé chaque 1er lundi du mois, n'aura plus lieu jusqu'à nouvel avis.

Merci de votre compréhension.

Nous souhaitons à toutes et à tous un bel automne, sous le signe de la santé, de l'espoir et de l'optimisme.

Le Conseil de Paroisse

La force d'une région  
www.gruyere-energie.ch

**PRENEZ SOIN DE VOTRE ÉNERGIE !**

**NOUS VOUS AIDONS à obtenir les subventions existantes !**

**TENDEZ VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE BÂTIMENT :**  
*renouvelable, économique et efficace pour un confort au quotidien.*

Gruyère Energie vous propose des solutions clés en main :



AUDIT  
ÉNERGÉTIQUE



CHALEUR  
RENOUVELABLE



SOLAIRE  
PHOTOVOLTAÏQUE



MOBILITÉ  
ÉLECTRIQUE



STOCKAGE  
D'ÉNERGIE



Retrouvez toutes nos offres sur :

[www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch)

Contact : T +41 26 919 23 23 | [office@gruyere-energie.ch](mailto:office@gruyere-energie.ch)



Rencontrer Isabelle c'est avant tout une histoire de vibrations. Elle baigne dans le monde des sons et de la musique depuis son enfance. Harpiste, organiste, elle joue aussi d'autres instruments comme le didgeridoo par exemple, ...

Elle est installée à Sorens depuis quelques années avec son mari Mario et ses deux enfants Malone, 8 ans, et Lilyrose, 4 ans.

Lorsque j'ai découvert son cabinet de sonothérapie, j'ai eu l'impression d'entrer dans la caverne d'Alibaba.

Des bols de cristal, des bols tibétains tous plus beaux les uns que les autres, des diapasons, sa harpe, des pierres magnifiques, chaque objet semble prêt à produire un son. Et les yeux d'Isabelle s'illuminent dès qu'elle en parle ou en prend un dans les mains. C'est comme si Isabelle avait une histoire et un lien particulier avec chacun d'eux. Il faut dire qu'elle fait produire chaque bol selon un cahier des charges bien précis. Rien n'est fait au hasard, leur matière, leur forme, leurs dimensions, leur couleur, les symboles qui y sont gravés. Derrière chaque bol, il y a un gros travail de recherche.

Ça ne faisait pas 5 min que j'étais dans son cabinet, qu'Isabelle prenait déjà quelques bols de cristal dans ses mains pour les faire « vibrer, chanter » les uns après les autres et me les présenter comme elle présenterait un ami. Pour chaque bol une histoire à raconter, un symbole à expliquer, une couleur, une sonorité à écouter, des harmoniques à déguster. Je découvre tout un monde. J'ai l'impression qu'Isabelle capte des sons et de vibrations encore inaccessibles pour moi. Un vrai régal que de sentir la richesse et la subtilité de son métier.



### Isabelle est sonothérapeute.

Elle accompagne ses clients vers un mieux-être grâce au toucher par le son. Elle propose, dans son cabinet à Sorens, des soins individuels et des méditations sonores guidées.

« La sonothérapie est une discipline visant à utiliser les sons et la musique à des fins pédagogiques et thérapeutiques, en particulier dans le soulagement des souffrances, l'harmonisation, l'auto-guérison et la thérapie énergétique. »

Pour Isabelle le toucher par le son poursuit plusieurs objectifs : apprendre à respirer et à nous concentrer, développer la conscience de l'écoute, déve-

lopper notre ressenti et expérimenter l'influence réelle des sons et de la musique, découvrir la conscience sonore, renforcer notre vibration intérieure et notre rayonnement. Il permet d'accorder notre principal instrument de musique pour avancer dans la vie : notre propre corps.

Isabelle est passionnée par l'étendue des champs d'exploration possible avec les sons :

« Le son touche l'enveloppe musicale de l'être, comme si le corps humain était un instrument de musique dont chaque organe serait une corde.

Le son intégré au toucher permet de faire résonner le corps jusqu'au plus profond de ses atomes et de l'infiniment petit qui nous compose.

Le toucher par le son est basé

sur la résonance corporelle du son et sur son ressenti vibratoire.

Cette pratique dépasse la dimension strictement auditive de la perception pour appréhender un ressenti global au niveau du corps humain ».

Ainsi, avoir une idée de ce que cela veut vraiment dire est difficile tant qu'on n'en a pas fait l'expérience.

Ça serait un peu comme parler du goût d'un très bon chocolat sans jamais en avoir mangé. Isabelle le sait bien et j'ai reçu avec joie sa proposition de tester un soin de sonothérapie.

J'ai envie de vous partager ici la résonance que cette séance a eu pour moi. Allongée confortablement sur la table de massage, en grande curieuse, j'ai d'abord eu envie de tout suivre et observer : les instruments qu'elle va utiliser, la façon dont elle va procéder, ...

Mais je me suis vite rendu compte que je devais faire un choix : observer, regarder, comprendre ce qui se passe à l'extérieur ou bien faire vraiment l'expérience de ce qu'Isabelle m'invite à vivre et de ce que ça

génère à l'intérieur.

La deuxième option s'est bien sûr imposée à moi. Ainsi il me sera difficile de vous décrire ce qu'elle a fait.

Je peux en revanche vous partager ce qui s'est passé pour moi : un temps de relâchement, un temps un peu hors du temps pour juste expérimenter les sons, non pas avec mes seules oreilles, mais avec tout mon corps et chacune de mes cellules.

Les bols qui résonnent alors qu'ils sont posés sur mon corps furent une vraie invitation à lâcher mon mental et les tensions corporelles. Laisser les sons vibrer, résonner puis se diffuser dans chaque partie du corps. La présence chaleureuse, engagée et professionnelle d'Isabelle m'a mise en confiance pour pouvoir profiter pleinement du soin; au point même de partir quelques minutes dans les bras de Morphée.

... C'est le signe que la détente était bien là ! Mais au-delà de cette détente, j'observe qu'il me reste quelque chose de profond de cette séance dans ma manière d'écouter la musique. Ecouter la musique avec tout

mon corps et sentir avant tout ce qu'elle génère en moi.

Merci Isabelle pour cette belle prise de conscience.

Pour elle « la musique est une respiration de l'Âme et de la conscience. En écoutant une musique, il faut d'abord observer quelle émotion elle génère en vous. La musique, les sons, les paroles sont des vibrations qui agissent sur l'être humain. La musique nous influence ... elle n'est pas faite pour être comprise ou écoutée mais pour être sentie ».

Si vous avez envie de faire une nouvelle expérience du son et de ses vibrations, Isabelle organise chaque lundi des méditations sonores à Sorens; peut-être un premier pas vers une nouvelle expérience de la musique mais surtout de nous-même.

Au plaisir de vous y retrouver.

Pour Sorens Info  
Gaëlle Grand-Clément

**Isabelle Mineo**  
**Sur-la-Scie 23 - Sorens**  
**Tel : 078 734 86 76**  
[www.luxtelluris.ch](http://www.luxtelluris.ch)



**Stéphane Missana**  
Rénovation | Peinture | Papier-peint | Plâtrerie | Parquet

1642 Sorens  
T 026 915 11 02  
M 079 224 16 10  
info@missana.ch  
www.missana.ch

**thedanceaerobics.com**  
www.danceaerobics.com / info@danceaerobics.com

*Venez danser, bouger*

Le cours associe mouvement cardio-training, renforcement musculaires, stretching et relaxation.

**Sorens : Lundi 20h00 à 21h00**

**Riaz : Jeudi 8h30 à 9h30**

**Info : Carole Kilchoer 079/579.23.76**

## Atelier «A&C Couture» à Sorens



Parmi les mots de la langue courante, certains ne payent vraiment pas de mine, se prononcent en une syllabe et s'écrivent en à peine plus de lettres. Et pourtant, parmi ces petits mots, se cache parfois une profondeur – tout comme une variété – de sens à donner le vertige.

Prenons le mot « fil » par exemple. Un mot qui se prononce si rapidement qu'il est courant de l'apprêter en injonction, vis-à-vis de quelqu'un que l'on voudrait voir partir très vite tout en restant poli.

Un mot qui semble tenir à trois fois rien, mais qu'il convient surtout de ne pas perdre car il est le tenant de toute histoire. Pour un mot si court et d'apparence si mince, il est par ailleurs surprenant d'expérimenter qu'il est plus ardu de le faire passer par le chas d'une aiguille – au sens propre – que de lui trouver de multiples usages, au sens figuré.

Bref, du cousu main pour vous amener, de fil en aiguille, à la trame de cet article avec la rencontre de Aurélie Braillard et Christiane Ayer. Toutes deux natives de la région, elles se sont associées en janvier 2019 pour nous offrir à Sorens, au 62 de la Rte Principale, l'accès à un atelier de couture de proximité.

Si le lien qui les unit semble solide et bien ourlé, leur partenariat ne découle pas d'un scénario cousu de fil blanc.

C'est plutôt au travers de la rude confrontation à un licenciement collectif – avec la fermeture de l'entreprise Yendi où elles ont toutes deux travaillé durant de nombreuses années – que l'idée d'assembler leurs compétences à petit à petit germée.



Dans cet atelier A&C Couture, c'est la complémentarité des parcours respectifs qui prévaut à la bonne marche de l'entreprise.

Ainsi Aurélie – formée comme créatrice de vêtements à l'école de couture de Fribourg – et Christiane – qui a travaillé durant de nombreuses années comme couturière et gestionnaire de stock, notamment chez Yendi – joignent leurs aptitudes afin d'assurer la réalisation de pièces très diverses et parfois aussi complexes.

Elles se chargent notamment et couramment de la réalisation intégrale de bredzons, lesquels sont destinés à habiller Armailis et chanteurs de la région. L'exécution des broderies, indissociables de ce vêtement hautement traditionnel, revient à Aurélie qui dispose de ce savoir-faire très spécifique.

En sus de toutes les petites retouches qu'elles sauront soigneusement apporter à :

- nos vêtements,
- nos rideaux,
- nos châles
- aux pantoufles brodées à notre prénom
- ...

**c'est une véritable alternative que nous offre Aurélie et Christiane!**



Par ce service de proximité et par leur précieux savoir-faire, elles nous redonnent l'occasion d'attraper un des fils qui constitueront la voiture de toutes les mesures – qui ont le vent en poupe – visant à économiser de l'énergie.

- En réparant,
- en raccommendant,
- en reprisant,
- en ajustant,
- en transformant,
- en recyclant

nos tissus plutôt qu'en les jetant au premier bouton qui saute, nous pouvons peut-être tous contribuer – un tant soit peu – à calmer cette frénésie qui s'est emparée du commerce mondial du textile.

Pour rappel, les achats occidentaux de vêtements à bas prix ont conduit ce marché au top 5 des plus grosses émanations de gaz à effet de serre dans le monde. Et cela, c'est sans compter les autres ravages écologiques, comme la pollution des sols et la consommation gargantuesque d'eau en des endroits où le bon sens inviterait à la parcimonie.

Alors, c'est sans fil à la patte qu'il convient de remercier Aurélie et Christiane pour leur initiative, à la fois conservatrice et visionnaire.

De souhaiter longévité à leur atelier A&C – en une forme d'antithèse à la prospérité sur le fil du rasoir du prêt-à-porter – et, avant de filer à l'anglaise, de leur dire aussi bravo pour leur résilience personnelle !

Pour Sorens Info  
Frédéric Portner



**Voici des exemples de ce que vous pouvez trouver à l'atelier A&C**



**Réalisez plus rapidement vos rêves**  
avec une alternative futée  
au compte épargne

Grâce au plan d'épargne en fonds de placement, vous faites fructifier vos économies tout en profitant d'une grande flexibilité.

[raiffeisen.ch/mon-reve](https://raiffeisen.ch/mon-reve)

**RAIFFEISEN**

Ouvrons la voie

### La Revue Chat-tirique



### Des Chats éer-hachés

Un chasseur sachant chasser sans ses six chiens est un bon chasseur...

### La Déjalpe Cow-19

Au chein du Comité des Deschendeurs de Troupeaux de la Gruyère, nous j'avons dernièrement pris des Déchijions.

Nous j'avons touch bien écouté Alain et nous chommes dit qu'il valait mieux prendre des mejures pour nos j'Armaillis.

Pour la Déjalpe de chette année, le folklore ch'inscrira dans le domaine du chérieux, en pluch de chelui de la Tradichion.

Afin de concherver au mieux l'echprit de la Fête, nous j'avons convenu de ne pas y ajouter d'artifices mais d'adapter l'exichtant.

Ainchi, le "capet" chera muni d'élachtiques et porté, non plus chur le chef, mais chur le nez.

(Libre à vous de vous j'en frotter les mains. Mais chi vous le faites, alors penchez au gel hydro-alcoolique...)

Le "loyi", quant à lui, chera vidé de chon habituel "léché" pour y mettre une réjerve de lingettes hyper abchorbantes.

Ches dernières cherviront à echuyer le mujeau des bêtes, puichque ça fait mauvais genre d'avoir les najeaux qui coulent en che moment.

Enfin, la canne, avec ou chans gravures, chera longue de chent cinquante chentimètres, hichtoire d'être à bonne dichance en toutes chirconstances.

Comme autre enjeu et après de longs palabres, nous j'avons déterminé qu'il est dans la nature des bovins d'être chroniquement diarrhéiques.

Conchéquemment et bien que che choit emmerdant, nous j'avons renoncé à choigner che chymptôme.

Chependant et afin d'éviter tout dérapage beuzier – nous penchons notamment à des tronçons en côte à côte, comme la Rte Princhipale à Chorens – nous avons prévu une mejure ad hoc.

Dès lors et une fois n'est pas coutume, le chaudron, chur le chariot-balai, ne chera par retourné. Il chera empli de chiure.

Et au richque de donner au Cortège des j'allures de Carnaval, des confettis de bois cheront lanchés et répandus, comme du parmejan chur une choupe à la grimache.

Sorens Info : « La Griffes »  
(égratinée par Frédéric Portner)



Photo trouvée chur le Net...

## Le coin du patois

### La kemôde a Gran Dzojè.

Le Gran Dzojè, kemin on li dejê, bèvechè on vèro ou Marèchal a Tsarmey. On moncheu, ke dève-jâvè gayâ bin le patè, chè vin atrabyâ avui li.

Chè trovâ k'èhé on antityéro. Le Gran Dzojè li fâ : « Pê la méjon l'è pâ lè viyè mârè ke mankon ».

Le martchan la kemandâ trè dèthi, « Tsêrtso ouna viye kemôde in boun'èha, vo j'arâ pâ chi l'artikle pêr ajâ ? »

« In vouitin bin pê lè tèrèchè, chu chur ke no van trovâ vouthron bouneu » ke li fâ le Dzojè !

Inke dèchu chon arouvâ dou kopin a Dzojè. Le tin l'a pachâ, l'è demi achebin.

Le martchan y fâ : « No van no j'in d'alâ. Vo mêno a la méjon, in mimo tin, no vouètérim on bokon to chin ».

(Gran Dzojè ihrè kontin, ihrè a pi)

In arevin a la méjon : « Yvonne fâ no ouna tacha dè nê, che te pyé ». Tinke-lè rè atrabyâ dèvan on kâfé è ouna botoye dè poma. Dzojè rin prêchâ, ch'in fotê dè chon martchan. To don kou, chtiche, in vouètin cha mothra, i di ou Gran « Yô-è-the adon ha kemôde ? » Dzojè, ke chè povè pâ mé intinyi dè rire li fâ in li mothrin cha fèna : « È bin lè inke la kemôde achetâye in fathe dè vo » !

Dèni a Lèon dè Potzon.

Ha fârcha lè teryia dou piti lèvro dè Djyan Gatset dou prè de l'Èchè : « Le terin dou patê » .

### La commode à Grand Joseph.

Le Grand Joseph, comme on lui disait, buvait un verre au Maréchal à Charmey. Un monsieur, qui parlait bien le patois, est venu s'attabler avec lui.

C'était un antiquaire. Le Grand Joseph lui fait : « Par la maison, c'est pas les vieilles charogneries qui manquent ».

Le marchand commande 3 décis, « Je cherche une vieille commode en bon état, vous n'auriez pas cet article ? »

« En regardant bien par le galetas, je suis sûr que nous allons trouver votre bonheur » que lui fait le Joseph.

Là-dessus, arrivent deux copains à Joseph. Le temps passe et les demis aussi.

Le marchand dit : « Nous allons nous en aller. Je vous amène à la maison, en même temps, on regardera un peu tout ça ».

(Grand Joseph était content, il était à pied)

En arrivant à la maison : « Yvonne fait nous une tasse de café noir ». Les voilà à nouveau à table devant un café et une bouteille de pomme. Joseph rien pressé, se riait de son marchand. Tout à coup, celui-ci, en regardant sa montre dit au Grand « Où est cette commode alors ? ». Joseph qui n'arrivait pas à se retenir de rire lui dit en lui montrant sa femme : « Et bien, elle est là, la commode, assise en face de vous » !

Denis à Lèon de Potzon.

Cette farce est tirée du petit livre à Jean Gachet du Pré de l'Essert : « Le tiroir du Patois ».

**Chez Georges**  
Vinothèque-commerce de vins

Georges Vonlanthen  
Rte Principale 140  
1642 Sorens

079 606 05 07  
chezgeorges@bluewin.ch



**CHEZ**  
**PURRO**  
BOUCHER & TRAITEUR  
• DEPUIS 2013 •



Rte Principale 122  
1642 Sorens  
026 915 27 29

- ✓ Boucherie
- ✓ Traiteur
- ✓ Menu du jour
- ✓ Livraison à domicile

**Ouvert le dimanche**



### Brasserie Party 2020

La jeunesse de Sorens a le regret de vous annoncer que l'édition 2020 de la Brasserie Party est annulée.

La situation actuelle liée au Covid-19 ne nous permet pas d'organiser cette fête. Les contraintes sanitaires sont nombreuses et nous pensons préférable de limiter les interactions, comme les directives cantonales nous incitent à le faire. Il nous est en outre inconcevable d'exposer la population à un quelconque risque.

La Joyeuse se réjouit néanmoins de vous retrouver une fois la situation stabilisée et améliorée. Quant à la Brasserie Party, nous vous donnons **rendez-vous en septembre 2021 !**

Pour la jeunesse de Sorens,  
Camille Villos



La jeunesse de Sorens lors de son Assemblée de printemps 2020

### Brasserie Party 2020

Malheureusement, dû à la situation sanitaire actuelle, la société de jeunesse a décidé d'annuler notre traditionnelle sortie des aînées de cette année. En effet, il nous semble trop risqué de partir une journée entière avec la recrudescence du nombre de cas comme actuellement.

Nous espérons pouvoir réorganiser cette sortie l'année prochaine. Nous vous tiendrons bien entendu au courant en temps et heures.

Pour ce qui est de nos habituelles activités de fin d'années, St-Nicolas ainsi que la vente des sapins, nous espérons de tout cœur que la situation sanitaire nous permettra de les organiser sans trop de contraintes. Vous recevrez de plus amples informations en temps et en heures via le biais de nos canaux habituels (Tout-ménage, Sorens Infos, réseaux sociaux et site internet).

Meilleure santé à tout le monde et au plaisir de vous revoir à nos côtés lors de nos prochains événements.

Pour la jeunesse de Sorens,  
Florian Sturny

## Comment faire en cas d'urgence ?

### URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :  
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,  
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

**En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.**



### URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



#### Médecin traitant

#### Pédiatre

#### Garde médicale

Infos en ligne sur [www.smcf.ch/garde](http://www.smcf.ch/garde)

#### Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

#### Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

#### Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

#### Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant  
ou la garde médicale avant de consulter une  
permanence ou le service des urgences.



#### Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaire
<b>HFR Fribourg – Hôpital cantonal</b> Service des urgences adultes*	24h24/7j/7
<b>HFR Fribourg – Hôpital cantonal</b> Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, 7j/7
<b>Permanence médicale de Fribourg</b> <a href="http://www.permanence-medicale-fr.ch">www.permanence-medicale-fr.ch</a>	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
<b>HFR Meyriez-Murten</b>	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
<b>HFR Riaz</b>	7h-22h, 7j/7
<b>HFR Tafers</b>	8h-22h, 7j/7
<b>Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)</b> Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, 7j/7
<b>Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)</b> Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

\* Ce service prend en charge les urgences complexes :  
hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture  
et le taux d'occupation des urgences en ligne.

[www.h-fr.ch/urgences](http://www.h-fr.ch/urgences)



## Contrôle officiel de champignons

Nous vous informons qu'il est impératif, en cas de doute, de faire contrôler vos récoltes de champignons avant de les consommer.

En 2019, pas moins de 734 intoxications ont été enregistrées en Suisse, dont les 2/3 avec des champignons comestibles, souvent mal cuits ou impropres à la consommation.

Pour la Gruyère, deux postes de contrôles officiels sont à disposition de la population, gratuitement, tous les dimanches, de mi-juillet à fin octobre, de 17.30 h à 19.00 h aux endroits suivants :

Bâtiment des sociétés	Maison de Ville
Rue des Alpettes 4	Rte Principale
1630 Bulle	1633 Vuippens

En dehors de cette période ou des horaires dominicaux, les contrôles peuvent se faire au domicile des contrôleurs officiels ci-dessous, sur rendez-vous, selon leur disponibilité.

Michel Delacombaz	Philippe Liard
Rte de la Sionge 23	Rte des Bugnons 36
1632 Riaz	1633 Marsens
079 – 225 34 23	079 – 517 93 54

[www.mycobulle.ch](http://www.mycobulle.ch)

[www.vapko.ch](http://www.vapko.ch)



En plus de ces règles, le Canton de Fribourg a également rendu le port du masque obligatoire dans les commerces.

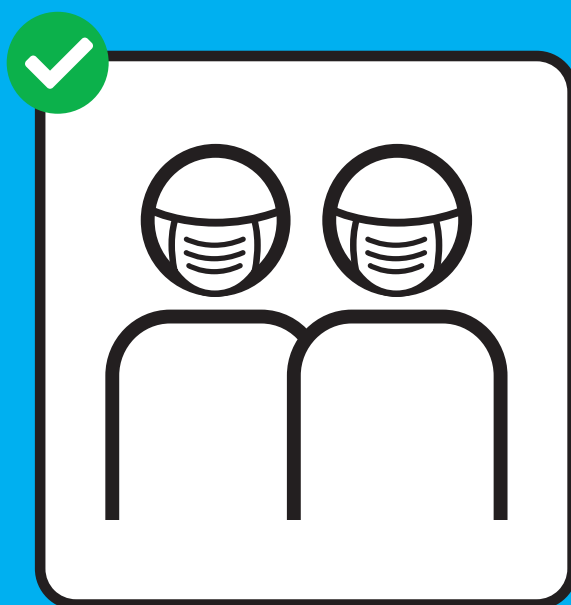
Nouveau coronavirus

Actualisé au 6.7.2020


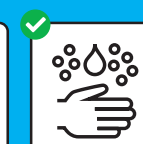
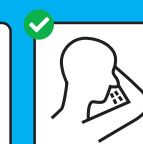

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:** 

À partir de maintenant :

## le masque est obligatoire dans les transports publics



Pour rappel :

-  En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.
-  Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.
-  En cas de test positif : isolement. En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.
-  Garder ses distances.
-  Se laver soigneusement les mains.
-  Éviter les poignées de main.
-  Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
-  Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

Art 316.025f

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

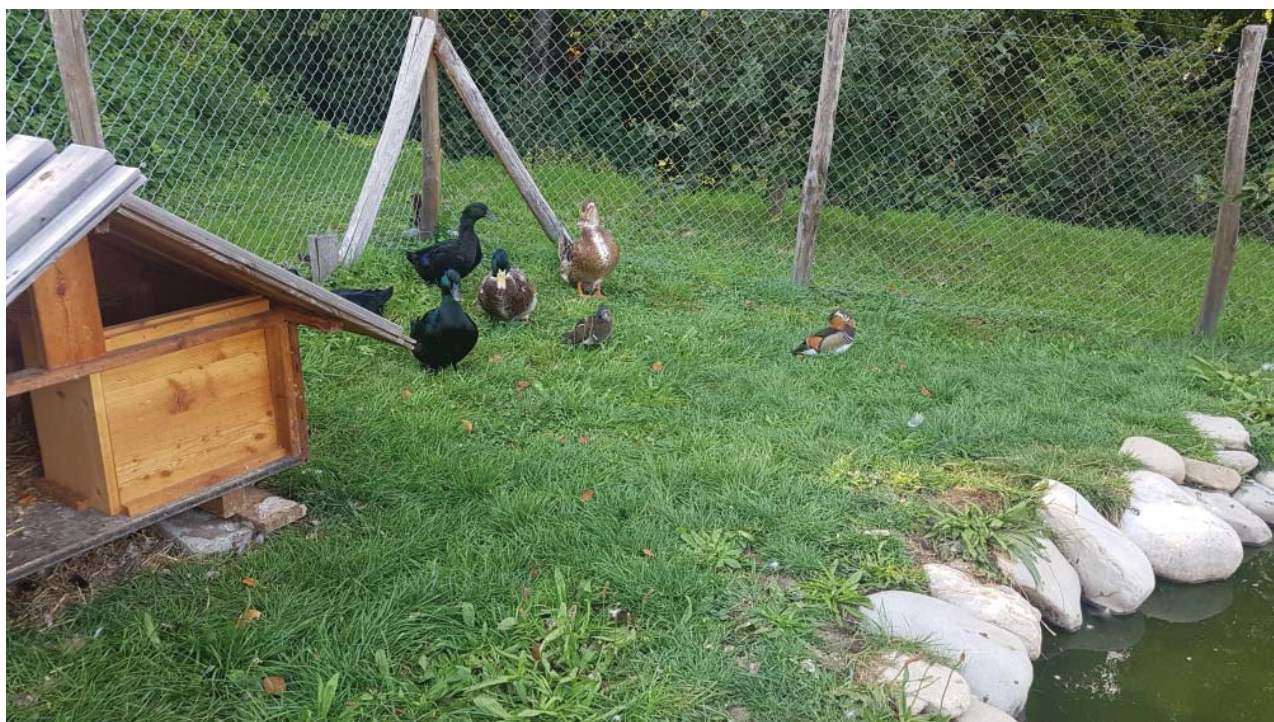


Application SwissCovid  
Download

## Photo mystère

Saurez-vous deviner où se trouve ce couple de Cayuga, ce couple de Rouen et ce couple de Mandarin ?

Votre réponse est attendue au bureau communal ou par mail à l'adresse : [commune@sorens.ch](mailto:commune@sorens.ch)



### Résultat du no 108

Vous étiez nombreux à avoir trouvé la bonne réponse, la photo a bel et bien été prise depuis le restaurant du Vignier à Avry-devant-Pont.

Le tirage au sort a désigné Mme et M. Marilyne et Fabrice Tinguely. Ils sont invités à passer à l'administration communale pour retirer leur gain.

### Mémento

Secrétariat communal	026 915 90 23
Contrôle des habitants	026 915 90 20
Caisse communale	026 915 90 21
Urgence eau potable	026 552 51 32

### Horaires d'ouverture

#### Administration communale

Mardi	8h30 - 11h30 / 14h00 - 18h00
Jeudi	8h30 - 11h30 / 14h00 - 17h00

#### Déchetterie

Mercredi	15h30 - 18h30
Samedi	9h30 - 12h00 / 13h30 - 15h30

### Dates à retenir

31.10.2020	Concert d'Halloween
07.12.2020	Assemblée communale

